

Règlement du concours « Célébrons notre Coop! »

1. Période du concours

Le concours « Célébrons notre Coop! » est organisé par **Convivio, Coopérative** et se déroule du **8 octobre 2026 au 18 octobre 2026 inclusivement**, dans les quatre magasins Convivio participants.

Le tirage aura lieu le **19 octobre 2026**.

2. Admissibilité

Le concours est réservé aux **membres-propriétaires de Convivio, Coopérative**.

Pour être admissible, le participant doit être membre en règle de la coopérative au moment de sa participation.

Les employés de Convivio, Coopérative ne sont pas admissibles au concours.

3. Comment participer

Pendant la période du concours, les membres-propriétaires recevront **un coupon de participation à chacun de leurs passages en caisse** dans l'un des quatre magasins Convivio participants.

Pour participer, le membre doit :

1. remplir les informations demandées sur le coupon;
2. déposer le coupon dans la boîte prévue à cet effet en magasin avant la fin du concours.

Les coupons incomplets, illisibles ou reçus après la fin du concours pourront être rejetés.

4. Magasins participants

Le concours est offert dans les quatre magasins Convivio :

- IGA extra Chauveau;
- IGA extra Loretteville;
- IGA extra Val-Bélair;
- IGA Saint-Jean-Chrysostome.

5. Prix

Un total de **quatre paniers de produits** sera attribué, soit **un panier par magasin participant**.

Chaque panier, d'une valeur approximative de 150\$, comprend notamment :

- un sac réutilisable d'automne;
- Le Salé d'ici;
- Le BBQ d'ici;
- Le Duo de coquilles aux fruits de mer;
- le fromage Le Valbé;
- une lasagne familiale;
- un Fish & Chips;
- un pâté à la viande;
- une tarte citrouille épicée du Royaume de la tarte;
- deux bombes de bain La Fabrik.

La composition du panier peut être modifiée selon la disponibilité des produits. En cas d'indisponibilité, Convivio se réserve le droit de remplacer un produit par un autre de valeur comparable.

Les prix ne sont ni échangeables ni monnayables.

6. Tirage

Le tirage aura lieu le **19 octobre 2026**.

Un gagnant sera sélectionné au hasard parmi les participations admissibles reçues dans chacun des quatre magasins.

Il y aura donc **quatre gagnants au total**.

7. Communication avec les gagnants

Les personnes sélectionnées seront contactées à l'aide des coordonnées indiquées sur leur coupon de participation.

Afin d'être déclarée gagnante, la personne sélectionnée devra confirmer son identité et son statut de membre-propriétaire de Convivio.

La personne sélectionnée disposera d'un **délai de 10 jours suivant la première tentative de communication** pour répondre et réclamer son prix.

À défaut de réponse dans ce délai de 10 jours, la personne sélectionnée perdra son droit au prix et un nouveau tirage sera effectué parmi les participations admissibles du magasin concerné.

8. Réclamation du prix

Les gagnants devront récupérer leur prix dans le magasin Convivio où leur participation a été déposée, selon les modalités communiquées lors de la prise de contact.

Une preuve d'identité pourra être demandée lors de la remise du prix.

9. Conditions générales

En participant au concours, les participants acceptent le présent règlement.

Convivio, Coopérative se réserve le droit d'annuler, de modifier, de suspendre ou de prolonger le concours si des circonstances indépendantes de sa volonté nuisent à son bon déroulement.

Toute décision de Convivio relativement au concours est finale, sous réserve des lois applicables.

Les renseignements personnels recueillis dans le cadre du concours seront utilisés uniquement pour l'administration du concours et pour communiquer avec les gagnants.

10. Organisateur

Le concours est organisé par :

Convivio, Coopérative